

Direction Direction de la Transition écologique
Service Transition Énergétique et Économie
circulaire

Metz, le 07 mai 2026

OBJET : PARAGRAPHE EXPLICATIF POUR COMMUNICATION SUR LA PRIME AIR BOIS

Vous disposez d'une installation de chauffage au bois (foyer, insert, poêle, cheminée, ...) dans votre logement qui date d'avant 2005 ?

L'Euro-Métropole de Metz peut financer son remplacement en vous accordant une prime de 1 500€, bonifiée de 500€ si vous êtes un ménage à revenus modestes ou très modestes.

Le nouvel appareil de chauffage que vous installez peut être une installation au bois mais également une pompe à chaleur (aérothermique, géothermique ou hybride) ou une installation solaire thermique.

À la clé : une facture de chauffage optimisée, une chaleur plus agréable au quotidien et un air plus sain pour vous et vos proches. Un geste concret pour votre qualité de vie... et pour l'environnement ! Renseignez-vous auprès de l'ALEC du Pays Messins pour en bénéficier.

ALEC du Pays Messin

📍 2-4 Rue Four du Cloître, 57000 Metz

☎ 03 87 50 82 21

✉ info@alec-paysmessin.fr